

# **NON AU MINISTERE DE L'IMMIGRATION ET DE L'IDENTITE NATIONALE.**

Comme l'ont souligné les historiens démissionnaires des instances officielles de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, associer « immigration » et « identité nationale » dans un ministère n'a jamais eu de précédent dans l'histoire de la République : c'est, par un acte fondateur de cette présidence, inscrire l'immigration comme « problème » pour la France et les Français dans leur « être » même.

En tant que citoyens, ce rapprochement nous inquiète car il ne peut que renforcer les préjugés négatifs à l'égard des immigrés. De notre point de vue, l'identité nationale constitue, aujourd'hui, une synthèse du pluralisme et de la diversité des populations et ne saurait être fixée dans le périmètre d'un ministère.

Le décret du 31 mai 2007 qui définit les compétences de ce nouveau ministère montre, de surcroît, que les effets institutionnels dépassent la seule question de sa dénomination.

Ainsi, ce ministère, qui détient en priorité des pouvoirs de police et de contrôle est aussi chargé de « promouvoir l'identité nationale » et de définir « une politique de la mémoire » dans le domaine de l'immigration. Il dispose d'une autorité complète et nouvelle sur l'asile politique et d'une autorité partagée sur une multitude d'administrations, y compris sur la « direction de la mémoire, du patrimoine et des archives » du ministère de la Défense.

Cette confusion des rôles et des fonctions est inadmissible et inquiétante.

Nous protestons énergiquement contre la dénomination et les pouvoirs dévolus à ce ministère et demandons solennellement au Président de la République de revenir à des choix plus conformes aux traditions démocratiques de la République française.

Signons massivement la pétition internationale accessible ici : <http://www.upolin.org/>